



MAIRIE DE PERREUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERREUX

Séance du 9 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES	
CONSEILLERS EN EXERCICE	19
PRESENTS	15
VOTANTS	18
DATE DE CONVOCATION	
2 juin 2023	
DATE D’AFFICHAGE	
16 JUIN 2023	
Codification : 5.6	
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Roanne le	
13 JUIN 2023	
et publication	
13 JUIN 2023	
Le Maire, Jean-Yves BOIRE	
POUR LE MAIRE, L'ADJOINT Fabienne STALARS	

L'an deux mille vingt-trois, le **neuf juin**, le Conseil Municipal, dûment convoqué le **deux juin deux mille vingt-trois** s'est réuni en séance ordinaire, en mairie, sous la présidence de Madame Fabienne STALARS, Première Adjointe.

Etaient présents : Fabienne STALARS, Patrick DUCROS, Christine VALADE, Christian LAREURE, Bernard PLACE, Jacky BRAT, Chantal SAVARINO, André ALEX, Marcel DUMAS, Sylvie RENARD, Katy VAZQUEZ DUDEK, Patrick PORNET, Roseline TRAMBOUZE, Lucie ROCH et Isabelle ROUVIDAN.

Absents avec pouvoir :

Jean-Yves BOIRE donne pouvoir à Fabienne STALARS
Didier DUPIN donne pouvoir à Isabelle ROUVIDAN
Patricia PERRET donne pouvoir à Christine VALADE

Absents sans pouvoir :

Sylvain GIRARDIN

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Christine VALADE

OBJET : 2023-023 : Désignation des délégués et des suppléants pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023

VU le Code général des collectivités territoriales ;
VU le Code électoral, et notamment ses articles L.280 et suivants ;
VU le décret n°2023-198 du 23 mars 2023 relatif à la désignation des électeurs sénatoriaux et au grammage des circulaires et bulletins utilisés lors de l'élection des sénateurs ;
VU le décret 2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
VU la circulaire NOR : INT/A/14050259C du 13 mars 2014 relative à l'élection et au mandat des assemblées et des exécutifs municipaux et communautaires ;
VU la circulaire NOR : IOMA2308397J du 30 mars 2023 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs ;
VU l'arrêté n°R15/2023 du Préfet de la Loire du 14 avril 2023 ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230609-2023-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Affichage : 16/06/2023

CONSIDERANT que doivent être désignés au scrutin secret majoritaire à deux tours, cinq (5) délégués puis trois (3) suppléants parmi les membres du conseil municipal ;

CONSIDERANT que le quorum est atteint ;

Le bureau électoral est présidé par Madame Fabienne STALARS, Adjointe. Il comprend Messieurs Jack BRAT, Christian LAREURE, Mesdames Lucie ROCH, Isabelle ROUVIDAN.

L'Adjointe a présenté la liste des candidats délégués et de leurs suppléants :

- Jean-Yves BOIRE
- Fabienne STALARS
- Patrick DUCROS
- Christine VALADE
- Patrick PORNET
- Isabelle ROUVIDAN
- Bernard PLACE
- Patricia PERRET

Premier tour de scrutin pour l'élection des délégués

L'Adjointe invite le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à la désignation des délégués pour l'élection sénatoriale du 24 septembre 2023.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le bureau électoral procède, en présence des membres du conseil municipal, au dépouillement du vote :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18
- Déduire : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 0
- Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10

Mesdames et Messieurs :

- Jean-Yves BOIRE
- Fabienne STALARS
- Patrick DUCROS
- Christine VALADE
- Patrick PORNET
- Isabelle ROUVIDAN
- Bernard PLACE
- Patricia PERRET

ont obtenu dix - huit voix (18).

Le bureau électoral proclame élus délégués au premier tour de scrutin

- Jean-Yves BOIRE
- Fabienne STALARS
- Patrick DUCROS
- Christine VALADE
- Patrick PORNET

Le bureau électoral proclame élus suppléants au premier tour de scrutin

- Isabelle ROUVIDAN
- Bernard PLACE
- Patricia PERRET

Les élus désignés délégués ou suppléants ont tous accepté leur désignation.

Ainsi fait et délibéré,
Ont signé au registre Monsieur le Maire et Le Secrétaire de séance,
Copie certifiée conforme,

A PERREUX, le 13 juin 2023

Le Maire,

Jean-Yves BOIRE

Le secrétaire de séance

Christine VALADE



POUR LE MAIRE, L'ADJOINT
Fabienne STALARS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230609-2023-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Affichage : 16/06/2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201709-20230609-2023-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2023

Affichage : 16/06/2023